



Haiti : le défi de l'eau potable

Haiti : le défi de l'eau potable



Riche en eau mais pauvre en infrastructures d'accès et de traitement ; une équation qu'Haiti s'efforce de résoudre, alors que 45% de la population n'a pas accès à l'eau potable. Pourtant, l'accès à une eau de qualité et à l'assainissement est un droit humain fondamental, dont le respect est intimement lié au développement du petit pays de la Caraïbe.

« L'eau de la source est infestée de grenouilles et de têtards. En plus, il faut marcher des kilomètres dans les montagnes, loin du village, pour la trouver ». Cette plainte pourrait être celle de millions de femmes à travers le monde, dont les rudes journées sont rythmées par la quête du précieux liquide. C'est celle de Marie Joséphine Louis, une militante du collectif des citoyens pour l'avancement de Duclair (COCAD), à Chantal, dans le Sud.

Ce département maritime d'Haiti figure pourtant parmi les mieux cotés en terme d'accès à l'eau potable, contrairement à la Grande Anse, l'Artibonite et au très sec Plateau central où la situation est présentée par le ministère de la Planification et de la Coopération externe comme « critique », malgré un fort potentiel hydrique.

« Nos bêtes meurent faute d'eau. Si nous, les humains, n'arrivons pas à trouver de l'eau pour notre survie, comment pourrions-nous abreuver les animaux ? », se désole Raymond Joseph, un quinquagénaire de Grand Boucan, une commune du Plateau central située à 41 km au Nord-est de la capitale haïtienne.

Eau et assainissement – de fortes disparités depuis longtemps



- ▶ En Haïti, 31% de la population n'a pas accès à des sources de boisson améliorées et 83% n'a pas accès à des installations d'assainissement améliorées.
- ▶ L'accès à l'eau se fait de manière très inégale à travers le pays avec de grandes disparités au sein de la population : 87% des citadins ont accès à l'eau potable contre 50% en milieu rural.
- ▶ Dans le domaine de l'assainissement, seulement 18% des gens vivant dans des régions rurales ont accès à des installations améliorées contre 33% en milieu urbain.
- ▶ Moins de 20% des communes haïtiennes ont une accessibilité plus ou moins satisfaisante à l'eau potable. Les départements les mieux pourvus sont le Nord-ouest, l'Ouest et le Sud.
- ▶ A l'inverse, l'accès à l'eau potable est très faible voire critique dans 3 départements : l'Artibonite, le Centre et la Grande Anse, alors qu'ils renferment tous un potentiel hydrique très important.
- ▶ Selon une étude du Centre pour les droits humains et la justice globale de la NYU School of Law, la situation en matière d'accès à l'eau s'est aggravée bien avant le séisme du 12 janvier 2010. Entre 1990 et 2005, le nombre de personnes ayant accès à l'eau aurait baissé de 7%.
- ▶ 20% des enfants en âge scolaire sont dans l'incapacité de fréquenter l'école en raison du temps et de l'énergie qu'ils mettent chaque jour à la recherche de l'eau.

Sources :

Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), Carte de la Pauvreté d'Haïti, 2004

WHO/UNICEF : Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation, Estimates for the use of Improved Drinking-Water Source, Updated March 2012, Haïti, wssinfo.org

HCDH, ONU-Habitat, OMS, Le droit à l'eau, fiche d'information n.35, 2011

Etude intitulée « Wòch nan solèy: Le déni du droit à l'eau en Haïti », menée avant le tremblement de terre du 12 janvier 2010, par le Centre pour les droits humains et la justice globale de la NYU School of Law, Patners in Health, RFK Memorial Center for Human Rights et Zanmi Lasante (2008)

Haïti et ses chutes d'eau, ses rivières, ses côtes découpées et ses rizières donne l'image d'un pays riche en eau, objet de cultes mystiques. Mais sa maigre couverture forestière, avec seulement 2% d'arbres sur toute cette moitié d'île, peine à filtrer et fixer les eaux de pluie qui s'y déversent tous les ans en masse, lors d'une longue saison humide.



Selon des chiffres du Joint monitoring program (JMP) regroupant notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 31 % de la population n'a pas accès à des sources d'eau potable, et 83% n'a pas accès à des installations d'assainissement améliorées, avec de très fortes disparités entre zones urbaines et rurales (*voir encadré*).

L'accès des Haïtiens à l'eau potable et à l'assainissement est parmi le plus faible de la région Amérique latine et Caraïbes. Placé 161e sur 187 pays, dans le dernier classement de l'Indice de développement humain (IDH), Haïti pâtit d'un manque d'intérêt porté à ce secteur pendant la période des crises successives qui ont secoué le pays au cours des 30 dernières années. Sans compter le séisme dévastateur du 12 janvier 2010 qui a détruit des infrastructures déjà vétustes, affectant des millions de personnes.

Des chiffres qui témoignent d'un « grand » retard, notamment dans le domaine de l'assainissement, remarque Olivier Thonet, en charge du programme Eau, Hygiène et Assainissement (WASH) à l'UNICEF.

L'assainissement comprend la collecte, le transport, le traitement et l'élimination de

déchets, des eaux usées ou des matières fécales et autres rejets humains, autrement appelés excréta.

Ce secteur, indispensable à la vie et à la santé, est essentiel à la dignité de tous.

Pourtant, moins attirant que le secteur de l'eau, « très peu de moyens financiers y sont consacrés, alors même qu'il est prouvé que l'assainissement a plus d'impact sur la santé que l'accès à l'eau potable », relève M. Thonet.

Selon le directeur de l'Office régional de l'eau potable et de l'assainissement (OREPA) dans le Sud, l'Ingénieur Frantz Bellegarde, le grand retard vient notamment du fait que « pendant longtemps il n'y a pas eu une politique d'assainissement ». C'est avec la Direction de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA), mise en place par une loi-cadre en 2009, que des plans directeurs sont en train d'être élaborés, affirme-t-il.

Une responsabilité partagée

Le droit à l'eau est expressément mentionné dans les Conventions relatives aux droits de l'enfant et à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui ont été ratifiées par Haïti. Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, il correspond au « droit de chacun à un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques ».

Bien que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par le Parlement haïtien en février 2012, ne mentionne pas expressément le droit à l'eau, celui-ci découle du droit à un niveau de vie suffisant, tout comme le droit à une nourriture et à un logement convenables.

« Quand le droit à l'eau n'est pas respecté, cela ouvre la voie à la violation d'un ensemble de droits comme le droit à la santé, à l'éducation et même à la vie, tout

A Pasquette, le captage de la source a changé la vie de la communauté

Des travaux de captage ont transformé un point d'eau sauvage en une source alimentant en eau plus de 75 000 habitants de Pasquette et une bonne partie du centre-ville de Jacmel.



« Avant, on se douchait au même endroit où les animaux apaisaient leur soif quand le soleil avait atteint son zénith », se souvient Clifford Paris, habitant de la zone. « Et il y avait souvent des bagarres entre des femmes qui faisaient la lessive et d'autres qui voulaient remplir leur récipients ».

L'eau de cette source, qui donne entre 30 à 50 mille gallons par jour, coulait de jour comme de nuit mais n'alimentait que quelques foyers de la zone alors que plusieurs institutions locales et internationales tentaient en vain d'ériger un système de captage, explique André Raymond, propriétaire du terrain.

En 2001, la coordination du Conseil pour le Développement de la Zone de Pasquette (CODEZOP) s'engage à réaliser des travaux de construction pendant une année pour capter l'eau de la source de Pasquette. Aujourd'hui, sans aucun signe de tarissement, 400 à 500 camions remplissent chaque mois leur citerne à raison de 100 gourdes.

Financé entièrement avec les fonds tirés de la contribution de ses membres, le comité du CODEZOP a décidé suite à ces travaux de commercialiser ce liquide précieux pour financer des projets sociaux et fournir des emplois directs à court terme.

« 66% des recettes restent dans la caisse du CODEZOP, 30 % vont à la famille propriétaire du terrain et 4% à l'Etat haïtien par le biais de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) », explique son président, Marc Phaniel Ferreaud.

Il assure que la gestion des fonds recueillis par l'exploitation de cette source a permis, sans apport de l'Etat, de construire trois places publiques, d'acheter un terrain pour y reconstruire une école, de réhabiliter plusieurs tronçons de routes et d'appuyer les activités sociales dans certains quartiers.

Ces initiatives font la fierté d'habitants comme Manicia Alphonse, mère de 3 enfants, dont 2 fréquentent l'école nouvellement rénovée. « Nous n'avons rien à envier à d'autres localités, qui elles, dépendent entièrement de l'Etat central », déclare-t-elle.

La MINUSTAH en action : des travaux pour favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement



La Mission onusienne réalise de nombreux projets afin de favoriser l'accès à l'eau, notamment à travers son programme des Projets à effet rapide (QIPs), et sa Section de la Réduction de la violence communautaire (RVC). Depuis novembre 2011, la gestion, la coordination et le suivi technique de l'exécution des projets de la MINUSTAH sont confiés à la Cellule de projets de la Mission (MPC). Cette cellule identifie les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des projets conformes aux quatre priorités fixées par le Chef de la mission, dont l'amélioration des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement et la lutte contre le choléra.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Depuis le séisme du 12 janvier 2010 jusqu'à aujourd'hui les Casques bleus de la MINUSTAH ont réalisé 52 forages et puits, à la demande notamment de la DINEPA, dans des hôpitaux, des communautés et des établissements scolaires. Et depuis le mois de janvier 2013, plus de 500 familles de 16 communautés de la zone de Laborde, dans le Sud d'Haïti, ont désormais accès à l'eau potable grâce à la construction d'un puits par village.

Dans plus de 60 communes, la MINUSTAH a également financé la construction ou la réhabilitation de systèmes d'adduction d'eau, dont 127 citernes, 17 fontaines, des canalisations et 10 réservoirs d'eau potable. La mission a aussi distribué plus de 4 100 kits de purification d'eau à travers le pays.

Enfin, ses contingents militaires ont aussi distribué près de 75 millions de litres d'eau potable, notamment dans des écoles, des orphelinats, des établissements pénitenciers ou des quartiers dans le besoin.

Afin de favoriser l'accès à un environnement sain, le programme des QIPs a financé 75 projets pour un total de 2,6 millions de dollars US. Ils ont permis la construction ou la réhabilitation d'infrastructures sanitaires dans 13 hôpitaux et centres de santé du pays et l'installation de 229 latrines publiques dans 7 communes.

Environnement

Dans le cadre d'un accord formel entre le ministère des Travaux publics, Transports et communications (MTPTC) et la MINUSTAH, 4 contingents de génie militaire se sont associés aux agents du MTPTC pour nettoyer 7 ravines majeures de la capitale haïtienne dont l'obstruction menaçait la sécurité et la santé des riverains du bas de la ville.

En amont, dans les hauteurs de Port-au-Prince, 37 ravines ou bassins versants – et aussi 2 aux Gonaïves, ville constamment menacée par les inondations – ont été traitées avec la construction de 100 mètres de murs secs pour fixer les sols et limiter les risques d'inondation en aval. Plus de 70 canaux en béton ont aussi été construits à travers le pays.

court», dit Antonal Mortimé, secrétaire exécutif de la Plateforme des organisations haïtiennes de droits humains (POHDH).

« Dans le cadre de la mise en œuvre des obligations relatives au droit à l'eau, les politiques publiques conçues et conduites par l'Etat haïtien doivent refléter le respect de certaines notions fondamentales en matière de droits humains, notamment celles se rapportant à la qualité de l'eau, à l'accessibilité de l'eau, à la non-discrimination en matière d'accès à l'eau», renchérit Michel Ange Bontemps, de la Section des droits de l'homme de la MINUSTAH.

« Si structurellement, l'Etat est le premier responsable de la fourniture en eau potable à faible coût et pour tous, ainsi que de l'adoption de mesures pouvant garantir un environnement sain, il est de la responsabilité des citoyens d'y contribuer », poursuit M. Mortimé.

Selon ce défenseur haïtien des droits de l'homme, la protection des sources et leur reboisement, la contribution financière aux services d'approvisionnement et leur entretien est l'affaire de tous. Et, au premier plan, des citoyens.

Déjà, une étude de l'ONU réalisée en 1976 soulignait que sur 64 millions de litres d'eau produits par jour, 30 millions se perdaient en vols, fuites et gaspillages.

Et actuellement, selon une note du ministère de la Santé publique et de la Population, « l'approvisionnement en eau potable au travers du réseau public ne peut être garanti dans tous les points du pays en raison du manque de protection des ressources en eau ».

Les responsabilités sont aussi partagées en matière d'assainissement car, selon le responsable de la POHDH, « les citoyens pourraient contribuer à maintenir propres les canaux d'évacuation qui, lorsqu'ils sont encombrés, occasionnent des inondations pouvant causer la mort de riverains ».

Cependant les mauvaises habitudes ont la vie dure, note pour sa part Olivier Thonet, de l'UNICEF. Pour cet humanitaire rodé au terrain haïtien, « le gros défi de l'assainissement est d'aider à changer les mentalités », pour le bien-être de tous.

M. Thonet se rappelle que, dans son pays natal, il a fallu beaucoup de temps pour que les Français cessent de jeter des déchets plastiques dans les rues. Mais ce fut au prix de nombreuses campagnes d'éducation, de sensibilisation, des incitations de tous les jours et même d'amendes, explique-t-il.

Au moins 10 ans pour couvrir le territoire

De 50% en 2010, le niveau d'accès à l'eau potable est aujourd'hui à environ 65%, a révélé le Directeur général de la DINEPA, l'ingénieur Lionel Joseph Duvalsaint, dans une interview rendue publique sur le site de l'organisme étatique, le 31 mars dernier.

Des résultats obtenus grâce à une « prise en main » du développement du secteur de l'eau et de l'assainissement par l'Etat, appuyé notamment par la Coopération espagnole, la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'ONU, s'est félicité M. Duvalsaint.

Au nombre des initiatives prises par la DINEPA et ses partenaires figurent des campagnes de sensibilisation, comme c'est le cas avec la MINUSTAH (*voir encadré*), mais aussi la réhabilitation et le renforcement des réseaux d'alimentation des villes.

Pour pallier la vétusté et les fuites affectant ses réseaux, l'organisme autonome a mis en place un programme de traitement d'eau à domicile. « Nos employés interviennent pour expliquer aux gens ce qu'il faut faire et mettent à leur disposition des produits permettant de purifier l'eau », fait remarquer M. Bellegarde, faisant notamment référence aux mesures prises depuis le début de l'épidémie de choléra en Haïti, en octobre 2010.

Sensibiliser pour mieux gérer



A Fonds-Michel, une localité reculée du Plateau central, il faut faire chaque jour plus de 13 km à pied pour se procurer de l'eau.

Raymond Joseph, un éleveur, s'avoue désespéré face au manque d'eau dont souffrent les 35 000 habitants de la zone. « Pendant que je vous parle, nos bétails se meurent », dit-il, lors d'une séance de sensibilisation sur l'accès à l'eau organisée à Fonds-Michel par la Section des droits de l'homme de la MINUSTAH.

« Si nous, les humains, n'arrivons pas à trouver de l'eau pour notre survie, comment pourrions-nous abreuver nos animaux ? », demande le quinquagénaire aux quelques 200 membres de sa commune rassemblés pour l'occasion.

Lors de débats animés, plusieurs habitants soulignent que l'absence d'eau est une des causes du taux élevé d'analphabétisme et de grossesses précoces enregistrés dans la commune. En effet, dit M. Joseph, l'approvisionnement en eau incombe aux jeunes qui manquent ainsi l'école, loin de la vigilance des parents.

En réponse, les responsables de la DINEPA soulignent qu'une étude est en cours pour trouver de l'eau dans le sous-sol aride de la zone. Mais il reviendra aux habitants de gérer l'or bleu de manière communautaire, pour le bien de tous.

Depuis fin 2012, la Section des droits de l'homme de la MINUSTAH facilite des séances de sensibilisation à travers le pays afin d'informer les habitants et les responsables des rôles de chacun dans la bonne gestion de l'eau et des pratiques en matière d'assainissement.

Dans toutes les communes visitées, les discussions sont toujours animées, tant la question est vitale.

L'accent est notamment mis sur les jeunes qui peuvent à leur tour sensibiliser les parents, comme à Fort-Liberté, où 70 jeunes parlementaires du Nord-est se sont engagés à continuer le plaidoyer auprès de la société civile et des autorités locales.

Ensemble, les participants et les autorités, avec le soutien de la MINUSTAH, proposent des modes de gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement. Par exemple, à Ouanaminthe (Nord-est), les gestionnaires des fontaines publiques de la commune ont pu s'accorder sur la composition des comités de gestion, les cotisations requises des usagers et les heures d'ouverture des fontaines.

Des laboratoires pour le contrôle et le traitement de l'eau sont aussi actuellement mis en place dans tous les départements d'Haïti.

Par ailleurs, des stations de traitement des eaux usées sont en cours d'implantation. Deux sont déjà opérationnelles à Port-au-Prince et une aux Cayes, dans le Sud, est en construction. Le responsable souligne par ailleurs qu'« en certains endroits nous allons mettre en place des systèmes d'évacuation des excréta par groupe de maisons ».

L'accent est aussi mis sur la promotion accrue de l'hygiène, car « nous voulons que [les gens] changent de compor-

tement », insiste l'ingénieur. L'Etat serait même prêt, dit-il, à remettre en vigueur certains textes de lois obligeant tous ceux qui construisent une maison à construire une latrine sous peine de sanctions.

« Dans le cadre des plans directeurs sur l'assainissement, ces aspects juridiques seront pris en compte », soutient-il.

Selon les estimations du ministère de la Santé publique et de la Population, Haïti doit investir 130 millions de dollars US par an dans l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène pour s'assurer que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) soient atteints en 2025.



Le dernier appel consolidé (CAP) lancé par la communauté humanitaire évaluait à 13 millions de dollars US les besoins du secteur Eau, Hygiène et Assainissement pour l'année 2012. A date, cet appel n'a été financé qu'à 33% par les bailleurs de fonds internationaux.

Pour espérer voir l'ensemble de la population bénéficier de l'accès à l'eau potable et vivre dans un environnement sain, le directeur général de la DINEPA pense « honnêtement » qu'il faudrait encore 10 ans.

« Une fois le problème de la disponibilité de l'eau potable résolu, l'assainissement de base pour tous à travers des sanitaires ne sera plus un problème » ■



A Saut d'Eau, un pacte pour sauver la cascade

Suite à un forum communautaire organisé par les autorités nationales à Saut d'Eau, le 14 mars dernier, une opération massive de reboisement a commencé afin de sauver les chutes d'eau de ce haut lieu de pèlerinage haïtien.

Depuis le 1er mai, plusieurs milliers de personnes, dont les écoliers de cette commune du Plateau central, sont mobilisées dans la reforestation des zones situées en amont des sources et des cascades de Saut d'Eau. Plus de 6 000 plantules seront mises en terre dont des arbres forestiers, des bois de récolte et des arbres fruitiers. Une initiative du Sénat de la République, de l'Organisation non-gouvernementale CONCERN et de la Mairie de Saut d'Eau, afin de préserver ce site touristique et de pèlerinage religieux menacé de tarissement.

Outre ce reboisement qui reproduit à grande échelle les symboliques plantations d'arbres qui ont lieu chaque 1er mai à travers Haïti, le ministère de l'Environnement prévoit la mise en terre de plus de 100 000 plantules dans la commune de Saut d'Eau avant la fin de l'année 2013. A cet effet, un pacte a été signé le 1er mai avec les habitants de Haut Saut d'Eau, qui, pour la plupart, vivent de la production et de la vente de charbon de bois.

Selon l'accord, la coupe et l'arrachage des arbres et arbustes en amont des sources sont interdits pendant cinq ans. Les signataires du pacte s'engagent aussi à planter chacun plusieurs dizaines d'essences à participer aux campagnes de reboisement massif. Parallèlement, l'Etat a déjà nommé 2 des 5 agents forestiers prévus pour veiller au respect des engagements du pacte.

Par ailleurs, afin d'offrir une alternative économique à la coupe du bois, des projets agricoles mis en œuvre par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement vont permettre la création d'emplois locaux et le développement de la production.

Ce Dossier est un produit de l'Unité Publication/Web de la MINUSTAH

-  www.minustah.org
-  [FACEBOOK.com/minustah](https://www.facebook.com/minustah)
-  [TWITTER.com/@MINUSTAHMedia](https://twitter.com/MINUSTAHMedia)
-  [FLICKR.com/Minustah](https://www.flickr.com/photos/minustah/)
-  [YOUTUBE.com/MinustahTV](https://www.youtube.com/channel/UC...)
-  [RADIO : www.minustah.org](http://www.minustah.org)

